

Article 32 OFPr en vue de l'obtention d'un CFC

Cours de formation pour ouvrier sans formation professionnelle.

Conditions à remplir :

- Avoir effectué au moins 5 ans comme ouvrier dans une entreprise de gros œuvre, maçonnerie, béton armé ou génie civil lors des examens de fin de formation
- Etre majeur

Formation :

- Sur 2 ans
- Cours interentreprises à la Halle des maçons
- Cours théoriques à la Divart pour les maçons et au ceff pour les constructeurs de routes

Il faut noter que les connaissances pratiques sont enseignées entre 50 et 72 jours et les connaissances théoriques sur une période de 125 jours.

Connaissances indispensables :

- Comprendre parfaitement et savoir écrire le français
- Maîtriser les calculs (notion de base)

Subventions selon le règlement du Parifonds :

Le Parifonds prend en charge, un forfait journalier de Fr. 290.-, lors des cours CIE ainsi que les jours d'école à la Divart ou au ceff. Un décompte est établi à la fin de chaque semestre.

Les cours pratique CIE sont facturés au montant de Fr. 600.- par semaine de cours, y compris aux entreprises membres de la SSE.

« Le Parifonds ne prend pas en charge la facture liée aux cours CIE »